



**Conseil économique
et social**

Distr.
GÉNÉRALE

ECE/AC.21/SC/2007/1
EUR/07/5068055/1
30 janvier 2007

FRANÇAIS
Original: ANGLAIS

COMMISSION ÉCONOMIQUE POUR L'EUROPE

ORGANISATION MONDIALE DE LA SANTÉ
BUREAU RÉGIONAL POUR L'EUROPE

RÉUNION DE HAUT NIVEAU SUR LES TRANSPORTS,
L'ENVIRONNEMENT ET LA SANTÉ

Comité directeur du Programme paneuropéen sur
les transports, la santé et l'environnement

Cinquième session
Genève, 16 et 17 avril 2007

ORDRE DU JOUR PROVISOIRE ANNOTÉ DE LA CINQUIÈME SESSION*

qui s'ouvrira au Palais des Nations, à Genève,
le lundi 16 avril 2007, à 10 heures**

* Pour des raisons techniques, le présent document a été de nouveau soumis à la date indiquée ci-dessus. Les paragraphes y sont numérotés sans que cette présentation constitue toutefois un précédent pour les documents à venir.

** Des nouvelles procédures d'accréditation s'appliquent à tous les représentants qui participent à des réunions au Palais des Nations. Ils sont donc priés de remplir le formulaire d'inscription disponible sur le site Web du Programme paneuropéen sur les transports, la santé et l'environnement à l'adresse suivante: http://www.thepep.org/en/committee/committee_fifth.htm, et de le retourner au secrétariat du PPE-TSE deux semaines au moins avant la réunion, c'est-à-dire d'ici au **30 mars 2007** – soit par télécopie (+41 22 917 0107), soit par courrier électronique (france.font-verot@unece.org). Il leur est par ailleurs demandé de se présenter avant la réunion au bureau des cartes d'identité de la Section de la sécurité et de la sûreté de l'ONUG, installé au portail de Pregny, 14, avenue de la Paix (voir le plan figurant sur le site Web du PPE-TSE). En cas de difficulté, prière de contacter le secrétariat du PPE-TSE par téléphone au numéro +41 22 917 1204.

Les documents de la réunion seront placés sur le site Web susmentionné. Les représentants sont priés de se munir de leurs propres exemplaires de ces documents pour la réunion afin de réduire au minimum la nécessité d'imprimer des copies supplémentaires.

I. ORDRE DU JOUR PROVISOIRE

1. Adoption de l'ordre du jour.
2. Élection du Bureau:
 - a) Élection du Président;
 - b) Élection des membres du Bureau.
3. Adoption des rapports de la quatrième session du Comité directeur et de la réunion du Bureau.
4. Troisième Réunion de haut niveau sur les transports, l'environnement et la santé (2008):
 - a) Thème global de la réunion;
 - b) Principaux documents:
 - i) Examen des faits nouveaux intervenus dans le domaine des transports et de leurs effets sur la santé et l'environnement dans la région de la CEE et du Bureau régional de l'OMS pour l'Europe (1997-2007);
 - ii) Évaluation des mesures prises à ce jour par les pays membres de la CEE et du Bureau régional de l'OMS pour l'Europe (ci-après dénommés «CEE-OMS/Europe»), l'accent étant mis sur l'application du PPE-TSE (2002-2008);
 - iii) Déclaration ministérielle;
 - c) Programme: structure de la réunion, orateurs, présidents;
 - d) Date et lieu;
 - e) Processus préparatoire:
 - i) Composition du groupe préparatoire;
 - ii) Réunions préparatoires.
5. Mise en œuvre du programme de travail du Comité:
 - a) Rapports sur l'état d'avancement des activités en cours et nouveaux travaux proposés:
 - i) Mécanisme d'échange d'informations sur les transports, l'environnement et la santé;
 - ii) Transports et modes d'aménagement urbains viables;
 - iii) Impact des transports sur la santé, en particulier celle des enfants, et coûts et avantages de cet impact. «Panoplie» de moyens d'action dans le domaine des transports, de l'environnement et de la santé;
 - iv) Guide pratique des arrangements institutionnels propices à l'intégration du processus d'élaboration des politiques et du processus décisionnel;
 - v) Promotion de la pratique de la marche et du cyclisme dans de bonnes conditions de sécurité en milieu urbain;
 - b) Ressources nécessaires à la mise en œuvre du programme de travail du PPE-TSE.
6. Renforcement de la collaboration avec d'autres organismes et de la coordination avec d'autres processus.
7. Questions diverses.
8. Prochaine réunion du Comité directeur.

II. ANNOTATIONS

Point 1: Adoption de l'ordre du jour

Document: ECE/AC.21/SC/2007/1-EUR/07/5068055/1.

1. Le Comité directeur est appelé à adopter l'ordre du jour de sa cinquième session, établi par les secrétariats de la CEE et du Bureau régional de l'OMS pour l'Europe (OMS/Europe) (ci-après dénommés collectivement «le secrétariat») en concertation avec le Bureau.

Point 2: Élection du Bureau

a) Élection du Président

2. À sa quatrième session (10 et 11 avril 2006), le Comité directeur a élu Président M. Robert Thaler, chef de la Division des transports, de la mobilité, des établissements humains et du bruit, au Ministère fédéral de l'agriculture, de la foresterie, de l'environnement et de l'eau (Autriche). En cette qualité, M. Thaler a représenté le Comité lors de l'atelier sur les transports et les modes d'aménagement urbains viables (Tbilissi, 18-20 octobre 2006).

3. Lors de sa réunion du 15 décembre 2006, le Bureau du Comité a proposé que M. François André, Attaché auprès du Service des relations internationales, Service public fédéral de la santé publique, de la sécurité de la chaîne alimentaire et de l'environnement (Belgique) soit élu Président de la cinquième session du Comité directeur.

4. Le Comité directeur est invité à étudier la proposition du Bureau et à élire le Président de sa cinquième session.

b) Élection des autres membres du Bureau

5. Une liste des membres actuels du Bureau est reproduite en annexe.

6. Le Comité directeur souhaitera peut-être examiner la composition de son Bureau et envisager de réélire les membres du Bureau.

7. À sa réunion du 15 décembre 2006, le Bureau a proposé d'élire les deux nouveaux membres suivants: M. Marc Strauss, chef de la Division des affaires européennes, Ministère des transports, de l'équipement, du tourisme et de la mer (France), en remplacement de M. Delache; et M^{me} Sjoukje Faber, Haut Conseiller pour les questions d'environnement et de santé, Ministère des transports, des travaux publics et de la gestion de l'eau (Pays-Bas), en remplacement de M. Saari.

Point 3: Adoption des rapports de la quatrième session du Comité directeur et de la réunion du Bureau

Documents: ECE/AC.21/2006/10-EUR/06/THEPEPST/10
ECE/AC.21/SC/2007/2-EUR/07/5068055/2.

8. Le Comité directeur souhaitera peut-être examiner et adopter les rapports de sa quatrième session (10 et 11 avril 2006) ainsi que de la réunion de son Bureau, tenue le 15 décembre 2006.

Point 4: Troisième Réunion de haut niveau sur les transports, l'environnement et la santé (2008)

Document: ECE/AC.21/SC/2007/3-EUR/07/5068055/3.

9. Le Comité est invité à donner des indications en ce qui concerne les préparatifs de la troisième Réunion de haut niveau sur les transports, l'environnement et la santé qui, conformément à la décision prise par le Comité à sa quatrième session, devrait se tenir en 2008.

10. En particulier, le Comité est prié de se pencher et de se prononcer sur les questions et propositions suivantes figurant dans le document ECE/AC.21/SC/2007/3-EUR/07/5068055/3, élaboré par le secrétariat en concertation avec le Bureau.

a) Thème global de la réunion

11. À sa quatrième session, le Comité a recommandé de définir un thème global pour la Réunion de haut niveau. Afin que le plus grand nombre possible de ministres et d'autres représentants de haut niveau puissent participer à la Réunion, le thème retenu devrait représenter un défi fondamental et un domaine d'action prioritaire dans l'ensemble des trois secteurs considérés et tous les pays de la région de la CEE-OMS/Europe.

12. Le Comité est invité à examiner les recommandations du Bureau et à prendre une décision au sujet du thème global de la Réunion.

b) Principaux documents

13. À sa quatrième session, le Comité a décidé que la Réunion de haut niveau devrait fonder ses débats sur des rapports de base complets et d'autres documents passant en revue les éléments nouveaux survenus dans le domaine des transports durables au cours des 10 dernières années, mettant en évidence les principaux défis à relever et définissant les travaux à entreprendre pour y faire face. Le Comité est invité à étudier les ébauches des documents ci-après qui seront présentés lors de la Réunion de haut niveau, et à donner des conseils en vue de leur mise au point définitive.

i) Examen des faits nouveaux intervenus dans le domaine des transports et de leurs effets sur la santé et l'environnement dans la région de la CEE-OMS/Europe (1997-2007).

14. Le Comité est invité à entériner le projet de structure de l'examen.

ii) Évaluation des mesures prises à ce jour par les pays membres de la CEE-OMS/Europe, l'accent étant mis sur l'application du PPE-TSE (2002-2008)

15. Aux fins de l'établissement du rapport d'évaluation, les délégations sont invitées à communiquer des informations sur les progrès réalisés au niveau national dans les domaines jugés prioritaires dans le cadre du Programme paneuropéen sur les transports, la santé et l'environnement (PPE-TSE): intégration des politiques en matière de transport, d'environnement et de santé et aménagement de transports urbains viables. Elles sont également invitées à évaluer

les principaux points sur lesquels le PPE-TSE est parvenu ou non à stimuler l'adoption par les pays de mesures dans ces domaines. Enfin, les délégations sont conviées à proposer les moyens d'accroître les possibilités dont dispose le PPE-TSE pour soutenir les efforts des États membres au niveau national.

16. À cette fin, elles sont priées de remplir le formulaire élaboré par le secrétariat (annexe II) et de le renvoyer à celui-ci **avant le 30 mars 2007**. Les renseignements communiqués serviront de base de discussion lors de la Réunion.

iii) Déclaration ministérielle

17. À sa quatrième session, le Comité a tenu une première série de discussions sur les défis que soulève l'intégration des politiques et le PPE-TSE. Il a dressé la liste d'un certain nombre d'objectifs essentiels auxquels devait répondre la troisième Réunion de haut niveau en vue de relever ces défis. Le Bureau du Comité a ensuite désigné plusieurs délégations comme pays chefs de file afin qu'elles élaborent des propositions d'action. Les pays en question seront invités à informer le Comité des travaux entrepris. D'autres pays et organismes souhaiteront peut-être se porter volontaires pour appuyer ces travaux.

18. Le Comité est prié d'examiner et d'approuver les propositions d'action, de suggérer d'autres travaux et/ou de proposer des initiatives complémentaires, ainsi que de donner des conseils en vue d'améliorer les propositions soumises. Les objectifs et actions recommandés seront intégrés, s'il y a lieu, dans la Déclaration ministérielle.

c) Programme: structure de la Réunion, orateurs, présidents

19. Les délégations sont invitées à examiner un avant-projet de structure de la Réunion et à débattre des dispositions optimales à mettre en place pour assurer une participation ministérielle. Elles sont par ailleurs invitées à présenter la candidature de personnes susceptibles de présider les séances et d'animer les débats.

d) Date et lieu

20. Le Comité directeur voudra peut-être envisager et trancher la question de la date et du lieu de la Réunion de manière à assurer une aussi large participation que possible de représentants de haut niveau issus des trois secteurs. Les délégations sont priées d'envisager d'accueillir la Réunion, et de le faire savoir au Comité directeur selon qu'il conviendra.

e) Processus préparatoire

i) Composition du groupe préparatoire

21. Les membres du Bureau, de même que d'autres délégations intéressées, ont été chargés d'élaborer le projet d'ordre du jour et les documents de fond pour la Réunion de haut niveau (en constituant à cet effet un groupe préparatoire à composition non limitée). Le secrétariat a été invité à faciliter et coordonner le processus préparatoire avec le concours de consultants, selon les besoins.

22. Les délégations sont invitées à confirmer leur souhait de participer aux travaux du groupe préparatoire.

ii) Réunions préparatoires

23. En dehors de leurs échanges par voie électronique, les membres du groupe préparatoire devraient se réunir aussi souvent que nécessaire en vue d'examiner et de mettre définitivement au point les projets de documents.

24. Le Comité est invité à établir un calendrier des réunions préparatoires, dès qu'il aura fixé la date exacte de la Réunion de haut niveau. On trouvera ci-après une ébauche de calendrier:

- Le 18 avril 2007 (Genève, Palais des Nations), réunion couplée avec la cinquième session du Comité directeur, pour dresser un inventaire des décisions du Comité;
- Fin 2007, examen des avant-projets de programme et de documents;
- En décembre 2007 (Rome, OMS/Europe), réunion couplée à celle du Bureau, en vue d'examiner les versions remaniées des documents;
- Au début de 2008, mise au point définitive des documents qui seront présentés à la Réunion de haut niveau (dès qu'ils auront été revus par les services d'édition et traduits en français et en russe).

Point 5: Mise en œuvre du programme de travail du Comité

a) Rapports sur l'état d'avancement des activités en cours et nouveaux travaux proposés

25. Le Comité sera informé des progrès accomplis dans la mise en œuvre de son programme de travail de puis sa session précédente. Il sera par ailleurs saisi de propositions concernant les nouveaux travaux à entreprendre au titre de chaque activité. En s'appuyant sur les documents établis pour la session et en tenant compte des recommandations de son bureau, le Comité est appelé à évaluer l'état d'avancement de son programme de travail et à donner des orientations quant à la suite des travaux.

26. Les délégations et les organismes internationaux sont invités à fournir des renseignements sur leurs activités qui ont un rapport avec celles menées au titre du programme de travail du PPE-TSE. Ceux qui voudraient faire une brève intervention sont priés de se mettre préalablement en rapport avec le secrétariat.

i) Mécanisme d'échange d'informations sur les transports, l'environnement et la santé

Document: ECE/AC.21/SC/2007/4-EUR/07/5068055/4

Site Web du Mécanisme d'échange d'informations: www.thepep.org/CHWebSite.

27. Le Comité sera informé des travaux techniques et de fond entrepris par le Conseil consultatif et le secrétariat durant la phase expérimentale du Mécanisme d'échange d'informations en vue d'ajuster et d'améliorer le site. Des statistiques lui seront communiquées sur l'utilisation du Mécanisme d'échange d'informations.

28. Les délégations sont invitées à donner leur avis sur les points forts et les faiblesses du Mécanisme sous sa forme actuelle et à définir des orientations pour la poursuite de sa mise au point. Elles souhaiteront peut-être également envisager par quels moyens et dans quelle mesure il faudrait mettre en place d'autres services pour compléter les caractéristiques actuelles du Mécanisme.

29. Par ailleurs, les délégations sont invitées à procéder à un échange d'informations sur les mesures prises au niveau national afin de mieux faire connaître le Mécanisme et d'en promouvoir l'utilisation, notamment dans les pays d'Europe orientale, du Caucase et d'Asie centrale (EOCAC) ainsi que d'Europe du Sud-Est (ESE).

30. Enfin, le Comité souhaitera peut-être étudier la manière dont il pourrait assurer le fonctionnement continu du Mécanisme d'échange d'informations dans les années à venir et accroître le volume d'informations que les pays et les organisations intergouvernementales et non gouvernementales apporteront à titre de contribution à ce Mécanisme.

ii) Transports et aménagement urbains viables

Document: ECE/AC.21/SC/2007/5-EUR/07/5068055/5.

31. La délégation géorgienne et le secrétariat feront part au Comité directeur des résultats de l'Atelier sur les transports et les modes d'aménagement urbains viables, organisé pour les pays du sud du Caucase, à Tbilissi du 18 au 20 octobre 2006, en vue de sensibiliser le public, de procéder à des échanges de bonnes pratiques et de renforcer les capacités.

32. Le Comité sera invité à passer en revue les résultats et recommandations de l'atelier. Par la suite, il lui sera demandé d'indiquer la nature des activités de suivi et/ou des activités nouvelles qu'il souhaite entreprendre dans le domaine des transports urbains. Par exemple, il pourrait vouloir envisager de soutenir une partie ou la totalité des activités suivantes:

- Communication à la troisième Réunion de haut niveau d'informations de fond destinées à attirer l'attention des ministres sur les problèmes que soulèvent les transports urbains dans les pays de l'EOCAC et de l'ESE, ainsi qu'il ressort des ateliers du PPE-TSE, et comprenant des recommandations précises qui appellent à une action concertée et résolue dans les pays;
- Organisation d'ateliers sous-régionaux dans d'autres pays de l'EOCAC et de l'ESE, à l'invitation des pays intéressés, et en fonction de la disponibilité de fonds dans les pays donateurs, en vue de renforcer les moyens d'instaurer une coopération entre les différents secteurs intéressés et les différents niveaux de l'administration dans le domaine des transports urbains;
- Mise en place et exécution de nouvelles enquêtes sur le degré de sensibilisation, les valeurs et les priorités des citoyens en ce qui concerne les déplacements urbains dans les pays de l'EOCAC et de l'ESE, en se servant d'une méthode commune pour mieux répondre à la demande de transport urbain dans cette région;

- Établissement d'un mécanisme permettant aux pays de rendre compte de la mise en œuvre des recommandations des ateliers aux niveaux national et local.
- iii) *Impact des transports sur la santé, en particulier celle des enfants, et coûts et avantages de cet impact – Panoplie de moyens d'action dans le domaine des transports, de la santé et de l'environnement*

Document: ECE/AC.21/SC/2007/6-EUR/07/5068055/6.

33. L'équipe spéciale chargée de mettre au point une Panoplie de moyens d'action dans le domaine des transports, de la santé et de l'environnement informera le Comité directeur de l'état d'avancement de ses travaux. Le Comité sera saisi d'informations sur les résultats de la troisième journée de travail de l'atelier tenu à Tbilissi, qui a contribué à la mise au point de la Panoplie grâce à la présentation de moyens d'action destinés à évaluer les effets sur la santé et l'environnement des transports urbains et des résultats de leur application expérimentale en Géorgie.

34. Le Comité sera informé des résultats escomptés d'un atelier portant sur l'élaboration de la Panoplie qui aura lieu à Telč (République tchèque), du 25 au 27 juin 2007.

35. Le secrétariat présentera le plan visant à intégrer pleinement la Panoplie dans le Mécanisme d'échange d'informations.

36. Le Comité est prié de formuler des observations sur les progrès accomplis dans ce domaine et de donner des indications quant à la meilleure façon de s'assurer que la Panoplie:

- Réponde aux besoins en matière de renforcement des capacités des pays de l'EOCAC pour qu'ils puissent évaluer les effets des transports sur la santé;
- Permette d'avoir aisément accès aux instruments et méthodes nécessaires;
- Fournisse des listes de vérification et des formulaires de notification qui favorisent la mise en place de monographies et la diffusion de leurs résultats; incite à entreprendre des monographies;
- Procure aux responsables des informations sur certains sujets.

37. Le Comité sera également tenu au courant des faits nouveaux et des prochaines mesures envisagées en ce qui concerne la «mise au point de méthodes d'évaluation économique des effets sur la santé des enfants dus aux transports» avec le soutien de l'Agence pour la protection de l'environnement des États-Unis.

- iv) *Guide pratique des arrangements et mécanismes institutionnels propices à l'intégration du processus d'élaboration des politiques et du processus décisionnel*

Document: ECE/AC.21/SC/2007/7-EUR/07/5068055/7.

38. Le Comité souhaitera peut-être évaluer les progrès accomplis dans l'élaboration de directives relatives au mécanisme institutionnel de nature à favoriser la prise en compte des questions d'environnement et de santé dans les politiques en matière de transport.

39. Il sera invité à étudier le rapport du projet sur le dispositif institutionnel pour l'intégration des politiques dans la région de la CEE-OMS/Europe, qui a été remanié sur la base des réactions reçues durant et après la quatrième session du Comité.

40. Il souhaitera peut-être donner son avis sur le projet de brochure à l'intention des décideurs, en s'appuyant sur le rapport du projet établi comme suite à la décision du Comité.

- v) *Promotion de la pratique de la marche et du cyclisme dans de bonnes conditions de sécurité en milieu urbain*

Document: ECE/AC.21/SC/2007/8-EUR/07/5068055/8.

41. Le Comité directeur est invité à faire part de ses vues sur les activités ci-après prévues ou entreprises pour promouvoir des conditions de sécurité propices à la pratique de la marche et du cyclisme en milieu urbain: monographies relatives à la synergie entre la promotion de l'activité physique et le secteur des transports: exemples de pays européens, projet lancé par l'Université de Bâle, en collaboration avec l'Équipe spéciale du PPE-TSE chargée de la promotion de la pratique de la marche et du cyclisme et le Réseau européen santé et activité physique (HEPA-Europe).

- HEPA-Europe;
- Mise au point de méthodes d'évaluation des effets sur la santé de la pratique du cyclisme et de la marche ainsi que des coûts et avantages de la promotion du transport non motorisé. Il s'agit notamment d'organiser un atelier pour dégager un consensus scientifique sur les démarches méthodologiques proposées. Cet atelier devrait se tenir à Graz (Autriche), les 15 et 16 mai 2007, sous l'égide du Ministère fédéral autrichien de l'agriculture, de la sylviculture, de l'environnement et de l'eau.

42. Le Comité sera également informé des résultats pertinents d'une Conférence ministérielle sur la lutte contre l'obésité (Istanbul, 15-17 novembre 2006), notamment de l'adoption d'une charte qui prône le PPE-TSE et le Plan d'action pour l'environnement et la santé des enfants en Europe (CEHAPE) comme points de départ d'une approche multisectorielle de la promotion de l'activité physique.

b) Ressources nécessaires à la mise en œuvre du programme de travail du PPE-TSE

Document: ECE/AC.21/SC/2007/9-EUR/07/5068055/9.

43. Le Comité est invité à examiner un document récapitulatif dans lequel le secrétariat rend compte de l'emploi des fonds et des ressources en nature mis à disposition par les pays donateurs aux fins de la mise en œuvre du programme de travail du PPE-TSE, et indique le montant estimatif des fonds extrabudgétaires nécessaires.

44. Le Comité souhaitera peut-être envisager les moyens de soutenir la mise en œuvre des activités du PPE-TSE au titre du programme de travail actuel de manière plus viable.

Point 6: Renforcement de la collaboration avec d'autres organismes et de la coordination avec d'autres processus

45. À sa quatrième session, le Comité a encouragé le renforcement des liens entre le PPE-TSE et les processus internationaux connexes. Une telle action a été jugée importante pour obtenir un plus large appui politique au processus et préparer le terrain pour la troisième Réunion de haut niveau. Les délégations ont été invitées à profiter des grandes réunions internationales programmées en 2007 pour appeler l'attention sur le PPE-TSE et ses activités, notamment en intégrant des interventions sur le PPE-TSE dans les déclarations et d'autres documents qui seront publiés à l'issue de ces manifestations.

46. Les délégations souhaiteront peut-être informer le Comité des interventions et renvois afférant au PPE-TSE que leurs gouvernements envisagent de faire lors de prochaines réunions, à savoir, notamment:

- La quinzième réunion de la Commission du développement durable (30 avril–11 mai 2007) sur les questions relatives à l'énergie durable, à la pollution atmosphérique et au changement climatique;
- L'examen à mi-parcours de la mise en œuvre des engagements de la Conférence de Budapest (13-15 juin 2007); et
- La sixième Conférence ministérielle «Un environnement pour l'Europe» (10-12 octobre 2007).

47. Comme suite à sa quatrième session, le Comité souhaitera peut-être envisager l'établissement d'une collaboration entre le PPE-TSE et la Banque européenne pour la reconstruction et le développement (BERD) aux fins de l'élaboration de directives pour l'évaluation des incidences sur la santé publique des projets de la BERD, relatifs aux infrastructures des transports et à la construction routière.

Point 7: Questions diverses

48. Le Comité directeur souhaitera peut-être examiner toute autre question intéressant le domaine des transports, de la santé et de l'environnement.

Point 8: Prochaine réunion du Comité directeur

49. Le Comité directeur souhaitera peut-être arrêter les dates de sa sixième session. Il voudra éventuellement envisager de tenir une session d'une journée immédiatement après la troisième Réunion de haut niveau afin de dresser un inventaire des décisions prises et d'envisager comment il pourrait en être tenu compte dans son programme de travail.

Annexe I

À sa quatrième session (10 et 11 avril 2006), le Comité directeur a élu les 12 membres ci-après de son Bureau représentant les trois secteurs et les différentes parties de la région sur un pied d'égalité:

Secteur de la santé:

- M. François André, Attaché auprès du Service public fédéral de la santé publique, de la sécurité de la chaîne alimentaire et de l'environnement (Belgique)
- M^{me} Hristina Mileva, Ministère de la santé (Bulgarie)
- M. Jaroslav Volf, Directeur de l'Institut national de la santé publique (République tchèque)
- M^{me} Ursula Ulrich-Vögtlin, Chef du Service santé et environnement de l'Office fédéral de la santé publique (Suisse)

Secteur des transports:

- M. Xavier Delache, Directeur adjoint au Ministère de l'équipement, des transports, du logement, du tourisme et de la mer (France) (membre sortant)
- M. Vadim Donchenko, Directeur général adjoint de l'Institut d'État de recherche scientifique sur les transports routiers au Ministère des transports (Fédération de Russie)
- M. Nigel Dotchin, Ministère des transports (Royaume-Uni)
- M. Risto Saari, Haut Responsable au Ministère des transports et des communications (Finlande) (membre sortant)

Secteur de l'environnement:

- M. Chuck Ashley, Premier Secrétaire responsable de l'environnement, de la science et de la technologie, Mission permanente des États-Unis
- M^{me} Narin Panariti, Directrice de la Division de la politique, de l'intégration et de la législation au Ministère de l'environnement (Albanie)
- M. Robert Thaler, Chef de la Division des transports, de la mobilité, des établissements humains et du bruit au Ministère fédéral de l'agriculture, de la foresterie, de l'environnement et de l'eau (Autriche)
- M^{me} Nino Tkhilava, Chef du Département de la gestion intégrée de l'environnement, Ministère de la protection de l'environnement et des ressources naturelles (Géorgie)

Annexe II

Intégration des politiques, transfert modal et transport urbain durable: Évaluation des réactions des pouvoirs publics à ce jour dans les pays membres de la CEE-OMS/Europe – approche s’articulant autour du Programme paneuropéen sur les transports, la santé et l’environnement (PPE-TSE) 2002-2008

Le présent formulaire a été mis au point par le secrétariat du PPE-TSE à la demande du Bureau du Comité directeur afin de rassembler des informations qui seront examinées lors de la cinquième session du Comité (avril 2007), puis communiquées en définitive à la troisième Réunion de haut niveau sur les transports, l’environnement et la santé en 2008.

Prière de renvoyer vos réponses à ce questionnaire par courrier électronique (ou par télécopie) **avant le 30 mars 2007** aux *deux* adresses suivantes:

brinda.wachs@unece.org (télécopie: + 41 22 917 0621)
mga@ecr.euro.who.int (télécopie: + 39 06 48 77 599).

N’hésitez pas à soumettre vos réponses sur une feuille distincte ou sous la forme d’un fichier Word. Le formulaire est également disponible sur le site Web du PPE-TSE à l’adresse suivante: http://www.thepep.org/en/committee/committee_fifth.htm.

Dans la mesure du possible, les réponses reçues d’un pays devraient refléter les points de vue concertés de ses autorités en matière de transports, d’environnement et de santé.

Veillez communiquer les informations ci-après concernant la personne qui répond au questionnaire.

Date à laquelle le questionnaire a été rempli:

Nom:

Entité (ministère ou organisme, par exemple) représentée:

Adresse officielle:

Code postal:

Pays:

Téléphone:

Télécopie:

Courriel:

Le répondant est-il l’agent de liaison national pour le PPE-TSE? Oui Non

Veillez communiquer les informations ci-après concernant les agents de liaison nationaux pour le PPE-TSE.

Nom:
Titre:
Entité (ministère ou organisme, par exemple) représentée:
Adresse officielle:
Code postal:
Pays:
Téléphone:
Télécopie:
Courriel:
Site Internet:

Veillez répondre aux questions suivantes.

1. En vous référant à la liste ci-après de domaines d'action prioritaires et de mesures correspondantes pour le PPE-TSE, adoptée par la deuxième Réunion de haut niveau sur les transports, l'environnement et la santé en 2002 (document ECE/AC.21/2002/9-EUR/02/5040828/9), veuillez exposer brièvement les principaux progrès réalisés au niveau national (et/ou au niveau local) dans ces domaines.

Si les mesures décrites sont mises en œuvre en collaboration avec d'autres États membres ou avec des organisations internationales ou régionales (l'Union européenne, par exemple), veuillez le préciser.

- | |
|---|
| <p>a) Prise en compte des questions relatives à l'environnement et à la santé dans la politique des transports</p> <ul style="list-style-type: none">i) Élaboration, mise en œuvre et suivi de stratégies/plans d'action en matière de transport viable:ii) Mise en place de mécanismes institutionnels d'intégration des politiques et de coopération intersectorielle:iii) Autres activités pertinentes (prière de préciser): <p>b) Promotion de modes de transport plus viables (pour les marchandises comme pour les voyageurs) et options en matière de déplacements («gestion de la demande et transfert modal»)</p> <ul style="list-style-type: none">i) Élaboration de stratégies d'investissement et mise au point d'instruments économiques influant sur la répartition entre les modes de transport:ii) Élaboration et mise en œuvre d'instruments administratifs, réglementaires et financiers en Europe orientale, dans le Caucase et en Asie centrale, ainsi qu'en Europe du Sud-Est en vue d'améliorer la performance environnementale et la sécurité des véhicules et des carburants:iii) Autres activités pertinentes (veuillez préciser): |
|---|

c) Transport urbain

- i) Élaboration d'un cadre national pour l'établissement et l'application de plans de transport urbain viables par les municipalités:
- ii) Mise au point de mesures pour promouvoir des transports publics intégrés de grande qualité et réduire la nécessité et le volume de la circulation routière:
- iii) Mise au point de mesures pour promouvoir des conditions de sécurité pour la pratique du cyclisme et de la marche et les améliorer:
- iv) Autres activités pertinentes (veuillez préciser):

2. Dans quelle mesure le PPE-TSE est-il parvenu à stimuler l'adoption de mesures nationales dans les domaines d'action prioritaires du PPE-TSE? (Veuillez expliquer brièvement votre évaluation des résultats obtenus.)

3. Dans quelle mesure le PPE-TSE n'est-il pas parvenu à stimuler l'adoption de mesures nationales dans les domaines d'action prioritaires? (Veuillez donner des exemples concrets et fournir une brève explication de votre évaluation des insuffisances du PPE-TSE à cet égard.)

4. Votre pays a-t-il alloué des ressources à la mise en œuvre du PPE-TSE? Veuillez préciser.

5. Comment le PPE-TSE pourrait-il mieux soutenir les efforts déployés par votre pays pour intégrer les politiques de transport, d'environnement et de santé et mettre en place des transports viables?

6. Quelles sont les mesures dont vous recommandez l'adoption au niveau national en vue d'intensifier encore davantage la participation de votre pays à la mise en œuvre du PPE-TSE?

7. Si vous le souhaitez, veuillez insérer ci-dessous toute observation supplémentaire.

NOS PLUS VIFS REMERCIEMENTS POUR VOTRE COOPÉRATION!
